

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 21-22

Rubrik: Association des Loueurs de films en Suisse : assemblée extraordinaire du 30 juin 1932 au Café de la Régence, à Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association des Loueurs de films en Suisse

Assemblée extraordinaire du 30 juin 1932 au Café de la Régence, à Genève

L'assemblée est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Reinegger, vice-président. Sont présents :

Emelka	MM. Rosenkrantz,
Eos Films	Reinegger.
Monopol Films	Kady.
Etna	Reyrens.
Pathé	Monnier.
Fox	Reyrens.
Warner	Salberg.
Radio Ciné	Salberg.
Agence Suisse du Cinéma	Hipleh.
Osso	Palivoda.
Distributeur de films.	Guyot.
Exclusivités Lansac	Lansac.
Unartisco	Thorel.
Elite Films.	Palivoda.
Cinévox	Weber.
Haik	Balmer.
Les Grandes Productions sonores	Linder.
Syndikat Films	Reinegger.
Dubois Films.	Dubois.
Bourquin Films	Bourquin.
Films Parlants	Luthy.
M. G. M.	Lambert.
Uty.	Sauty.
Office Cinématographique	Verrey.
Interna Films.	Stoehr.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, à Berne, le 7 juin, est approuvé.

La maison Coram Films, de Zurich, a fait sa demande d'admission ; cette dernière, étant inscrite au Registre du commerce, est acceptée moyennant 200 fr. de finance d'entrée et une cotisation mensuelle de 15 fr.

Recours Artistic Films. — La commission chargée d'examiner la question, avec le concours d'un avocat choisi par elle, dépose ses conclusions. Il ressort qu'après consultation avec Me Carry, l'Association des Loueurs de films en Suisse serait, de par ses statuts, fondée d'accepter ou de refuser au sein de son association une société. M. Grossfeld donne connaissance de ce rapport renfermant des jugements rendus par le Tribunal Fédéral, en d'autres circonstances. Passé aux voix, le recours présenté par Artistic Films est repoussé par 17 voix contre 8.

Capitole S. A., Bienne. — La commission chargée d'examiner la position de cet établissement a constaté les difficultés présentes. La commission propose d'accorder une réduction sensible sur le nombre de programmes contractés, de même que sur leurs prix de location. Chaque loueur s'engageant à réduire le nombre de programmes selon l'importance de ses contrats

passés avec le Capitole. Dès ce jour, tout programme ne sera délivré que contre remboursement. Le Capitole S. A. s'engage à régler ses comptes arriérés de films dans un délai de deux mois. Après une longue discussion, les loueurs intéressés déclarent se rallier à cette proposition. Une prochaine entrevue aura lieu, afin de sauvegarder l'intérêt des maisons engagées.

Le Schweizer Lichtspieltheater Verband a adressé une lettre, par laquelle il demande que les loueurs prennent à leur charge le montant que l'Association des droits d'auteurs leur réclame. Cette demande est repoussée par l'assemblée, car c'est à l'exploitant qui projette la bande en public à prendre un arrangement avec la Société des droits d'auteurs, ainsi qu'il en était du temps du muet.

Cinemas du Locle et de La Chaux-de-Fonds. — Cette affaire est de nouveau en discussion ; plusieurs loueurs protestent sur la lenteur apportée dans cette affaire. L'Association des Exploitants a fait savoir que cette question serait tranchée lors de l'assemblée du 5 juillet, à Genève.

La maison Dubois, non encore inscrite au Registre du commerce, fera le nécessaire pour la prochaine assemblée, la société anonyme étant en formation.

Une délégation de l'Association suisse romande des Exploitants demande à être entendue.

Cette délégation, composée de MM. Martin, président, Bech, secrétaire, et Hoffmann, est introduite à l'assemblée. Le président, M. Reinegger, lui souhaite la bienvenue et lui demande quel est le but de sa visite.

M. Martin expose, au nom de son association, les faits concernant les cinémas-brasseries. L'Association romande des Exploitants vient consulter l'Association des Loueurs en Suisse, afin d'obtenir de cette dernière un appui, en refusant des programmes à certains membres pour le cas où l'Association des Exploitants serait dans l'obligation de les accepter.

L'Association des Loueurs ne peut prendre pareil engagement, qui serait illégal, et certainement pas suivi par ses membres.

Le Comité de l'Association suisse romande des Exploitants a consulté un juriste, lequel doit, pour la prochaine assemblée, déposer son rapport. C'est à titre purement consultatif, et afin de voir si l'Association suisse romande peut compter sur un appui des Loueurs, que la présente démarche est effectuée.

Il est donné connaissance des conclusions du rapport de Me Carry en ce qui concerne le droit des deux associations.

La séance est levée à 17 h. 30.

Annonciers

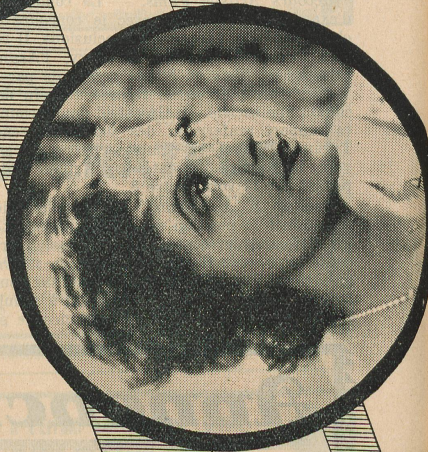
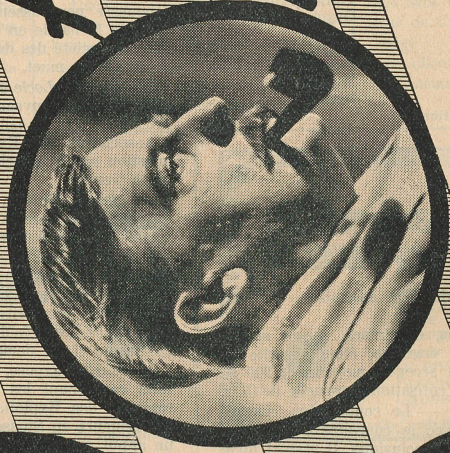
La valeur de la publicité est en rapport direct avec la valeur du texte rédactionnel. Si L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE, Lausanne, vous plaît, confiez-lui votre publicité. S'il ne vous plaît pas, dites-nous pourquoi et nous essayerons de vous satisfaire entièrement.

EIN SENSATIONELLER ERFOLG!

Liebe



**Abenteuer
& Sensation**



**DER
ERFOLGREICHSTE
FILM
DER
SAISON!**

**überall
prolongiert!**

Ein absolut neues Sujet von
glaisender, packender, hinreissender Sensation in einer

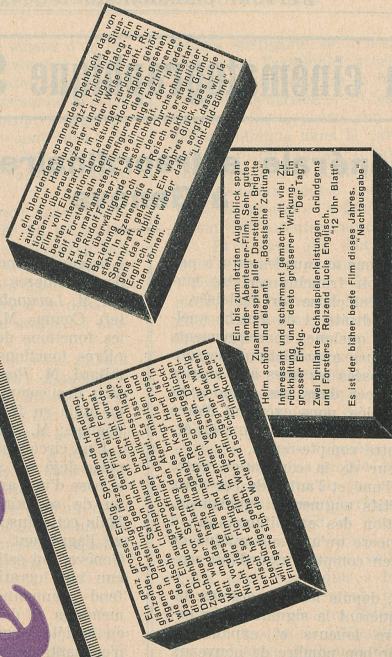
BOMBENBESETZUNG

**Brigitte Helm
Rudolf Forster
Lucie Englisch**
Hans Junkermann
Oskar Sims
Gustav Gründgens
Theo Lingner
Karl Etlinger
Ernst Dumcke
u. v. a. m.

Die Namen beweisen es!

Die Gräfin von Monte Christo

Lassen Sie sich die sensationelle
Weltproduktion „Die Gräfin von Monte Christo“ nicht entgehen!
Sie noch heute an uns!



Wir bringen Ihnen die besten Film der
Weltproduktion.

Telephon
28.511

SYNDIKAT-FILM A.-G.

BERN

Telephon
28.511